

REPUBLIQUE FRANCAISE



Département de la
Charente

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le 14/10/2022



ID : 016-211601455-20221013-20220706-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Foussignac**

Séance du **13/10/2022**

Date de la convocation
04/10/2022

Date d'affichage
04/10/2022

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

OBJET :
2022-07-06 :
Recrutement et
indemnité des agents
recenseur pour 2023

Vote A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture de
Cognac
le : 14/10/2022

et publication ou notification du :
14/10/2022

L' an 2022 et le 13 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan,

Excusés : PINARD Laurent (procuration à DEVIGE Georges), ZIELINSKI Laetitia.

Secrétaire : BERNARD José

Monsieur le Maire rappelle que notre commune doit réaliser une enquête de recensement de la population du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Il expose qu'au vue du nombre de logement à recenser il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Emmanuel MICHAUD et Madame Jennifer GAUTIER agents recenseurs pour cette période.

Il propose de le rémunérer à hauteur de 1.60€ Brut par feuille logement et 1.30€ Brut par bulletin individuel recensés et d'affecter une prime de 150 € Brut à chacun à la fin du recensement selon la satisfaction du travail effectué.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 14/10/2022

Pour copie conforme:

En Mairie, le 14/10/2022

Le Maire,

DEVIGE Georges